# Constitution d'un guide des sources national de l'éducation prioritaire

publié le 23/01/2020 - mis à jour le 24/01/2020

## Sauvegarde des archives éducation prioritaire pour permettre de nouvelles recherches

*Descriptif :*

Ce travail de sauvegarde des archives des ZEP/REP doit permettre de nouvelles recherches, tant en sciences de l'éducation qu'en histoire, géographie ou sciences politiques. Cette rubrique présentera, d'une part, les sujets possibles par académie en fonction des sources disponibles, d'autre part, les travaux réalisés par les étudiants ou des chercheurs sur ces territoires. Des sujets sont proposés à titre indicatif et peuvent faciliter le choix des étudiants.

*Sommaire :*

- Objectif du projet de sauvegarde
- Un projet d'archivage porté par le laboratoire CIRCEFT-ESCOL de Paris 8, avec le soutien de la DGESCO et des Archives nationales
- La démarche du projet d'archivage
- L'appui et la sollicitation des archives départementales
- La constitution d'un carnet de recherche

### Objectif du projet de sauvegarde

Ce **travail de sauvegarde des archives des ZEP/REP** doit permettre de nouvelles recherches, tant en sciences de l'éducation qu'en histoire, géographie ou sciences politiques. Cette rubrique présentera, d'une part, les sujets possibles par académie en fonction des sources disponibles, d'autre part, les travaux réalisés par les étudiants ou des chercheurs sur ces territoires. Des sujets sont proposés à titre indicatif et peuvent faciliter le choix des étudiants.

### Un projet d'archivage porté par le laboratoire CIRCEFT-ESCOL de Paris 8, avec le soutien de la DGESCO et des Archives nationales

A l'initiative de **Jean-Yves Rochex**, directeur du laboratoire ESCOL-CIRCEFT de l'Université Paris 8, et de **Lydie Heurdier-Deschamps**, historienne de l'éducation rattachée au laboratoire, un projet de recensement puis d'archivage de tous les fonds relatifs à l'éducation prioritaire a vu le jour faisant suite à une journée d'étude du 1er juillet 2016 :

Brochure (PDF de 7.7 Mo)
35 ans d'éducation prioritaire : histoire(s) et mémoire(s) pour demain - Juillet 2016.

Co-piloté par le binôme, en partenariat avec l'OZP et le soutien de la DGESCO, ce projet a été soumis à la direction des Archives nationales qui lui a également accordé son soutien. M. Emmanuel Pénicaut, Chef du bureau de la coordination du réseau au Service interministériel des Archives de France a adressé en ce sens un courrier à tous les services d'archives départementales afin qu'ils donnent accès aux fonds d'archives publiques ou privées susceptibles d'intéresser les deux chercheurs missionnés.

Lors de la journée de la section AURORE des archivistes de France à Lyon en novembre 2017, Anne Rohfritsch (AN) et Lydie Heurdier (Paris 8) ont présenté le projet d'archivage et le Guide des sources actualisé des Archives nationales :

Résumé de la communication (PDF de 120.1 ko)

Collecte des archives de l'éducation prioritaire aux Archives nationales.

## La démarche du projet d'archivage

La démarche est la suivante : contact avec les pilotes académiques et accord du recteur ; envoi des questionnaires 'état des lieux' aux coordonnateurs, et parfois également aux principaux et inspecteurs, pilotes des REP et REP+ ; une fois la synthèse des réponses établie, visite sur site pour "expertiser" les archives ; rédaction d'un compte rendu de visite, envoyé à tous les acteurs concernés, y compris les archivistes départementaux, partenaires de la phase finale ; versements des archives des réseaux.

**Pour aider le coordonnateur d'un réseau d'éducation prioritaire à trier et classer les documents** , le plan de classement est largement diffusé :

Plan de classement des archives de l'éducation prioritaire (PDF de 45.3 ko)
Documents à conserver pour un versement aux Archives départementales.

Cette démarche exige de nombreux déplacements mais permet de mieux saisir les particularités de chaque réseau et d'accompagner les collègues peu familiers des questions d'archivage. Ce qui a été possible grâce à la subvention du CUIP (Comité universitaire d'information pédagogique).

## L'appui et la sollicitation des archives départementales

Parallèlement, dans chaque département concerné, le projet est présenté au service des archives départementales. Un temps de travail en salle de lecture permet d'établir quelles sont les sources disponibles pour les chercheurs. La consultation de bordereaux de versement, plus ou moins aisée et fastidieuse, est complétée par celle de boites dont le descriptif du contenu est flou ou à la marge de l'éducation prioritaire.

Lorsque peu d'archives versées sont explicitement libellées ZEP, REP ou éducation prioritaire, cas très fréquent, il faut élargir les sources, avec par exemple les procès-verbaux de conseils d'administration des collèges qui sont accompagnés d'annexes, d'indicateurs, de projets pédagogiques et de bilans. De même, dans les archives "politique de la ville" ou "réussite éducative", de nombreux éléments concernent les établissements classés et les actions entreprises.

## La constitution d'un carnet de recherche

Les sources proposées dans ce carnet de recherche n'épuisent pas l'ensemble de ce qui serait pertinent pour la rédaction d'une monographie, mais visent à fournir les principaux éléments utiles aux chercheurs, en particulier les débutants, peu familiers des archives et de la politique d'éducation prioritaire, politique éducative interdegrés et partenariale depuis 1981.

Au fur et à mesure des versements des réseaux, des écoles et collèges, ou des autorités de tutelle (inspection académique, rectorat, inspection de circonscription), une nouvelle version des fonds consultables dans les services d'archives départementales sera mise en ligne.

Ce qui apparaît aujourd'hui est donc incomplet pour une majorité de territoires. Ce guide, accessible en ligne uniquement, est évolutif et a vocation à s'étoffer dans les années futures, contribuant ainsi à sauvegarder la mémoire et les traces des actions conduites auprès des populations considérées comme les plus défavorisées scolairement et socialement.

Pour plus d'informations :

Consultez le site ARCHI-SHEP en Open Edition

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.